

de la Commission Royale pour la Révision Constitutionnelle, cette association a appelé à l'adoption d'une approche participative à travers l'association des acteurs culturels amazighes à la réflexion autour de l'élaboration du projet constitutionnel et l'intégration de leurs principales propositions et revendication dont l'officialisation de la langue amazighe. Cependant, elle a décliné la convocation reçue de la part de cette commission et ne s'est pas présentée, comme ce fut le cas du Réseau Amazighe pour la Citoyenneté et l'Association Marocaine pour la Recherche et l'Echange Culturel, en arguant la méthode adoptée dans la nomination de ses membres et la définition de ses objectifs. Elle a réitéré cette position de méfiance/défiance dans son appel au boycott du référendum motivé pour des raisons qui, de surcroît, débordent les frontières de la demande culturelle. Aussi, l'attachement des autres composantes de la mobilisation amazighe à des revendications politiques comme la laïcité, qui est devenue l'une des caractéristiques fondamentales du discours du Réseau Amazigh pour la Citoyenneté, la mise en place d'un conseil constitutif, la défense des droits sociaux et du fédéralisme ainsi que la séparation des pouvoirs traduit clairement cette tendance. L'articulation de la demande culturelle avec le politique donne en effet à cette mobilisation une autre identité sensiblement différente du profil essentiellement culturel qui a caractérisé les premières années de son émergence et que synthétise le texte de la Charte d'Agadir de 1991. En accordant de plus en plus d'importance à ces demandes au détriment de l'action culturelle, la mobilisation amazighe acquiert progressivement les traits d'une contestation sociale et politique. Si cette dérive vers le politique exprime des évolutions et des tensions dans le contexte de leur développement, elle introduit nécessairement des réajustements dans les formes des actions de la valorisation identitaire initiée et de l'élaboration discursive. Cet article n'a pas pour ambition d'analyser les processus et les formes de cette politisation et des enjeux qu'elle traduit et exprime, même si cette analyse est d'une importance capitale pour saisir la spécificité de cette mobilisation et pour comprendre la nature de ses réactions actuelles aux différentes réponses institutionnelles à la liste de ses demandes culturelles. Il se veut juste une contribution à la restitution du contexte d'émergence et du développement de cette tendance à la politisation dans l'histoire de la mobilisation culturelle amazighe, la prise en compte de la dimension historique étant en effet préalable à la compréhension de sa nature et de ses expressions actuelles.

Contexte

L'affirmation identitaire amazighe commence à apparaître progressivement depuis au moins la fin des années 1960. Ses premières actions ont concerné particulièrement l'organisation collective de la mobilisation et l'activité culturelle. La création de l'Association Marocaine de Recherche et Echange Culturels en 1967 a inauguré cette organisation collective. Organisée sous formes d'associations culturelles ou de défense de la culture amazighe, elle s'est caractérisée par une multiplication, surtout à partir de la fin de la décennie 1970, par une diversification

des actions et par la couverture spatiale des principales régions du pays. La signature de la charte d'Agadir en 1991 et la constitution en 1994 du Conseil National de Coordination marquent un tournant décisif dans ses modalités opératoires : fixation des revendications, coordination des actions.... Quant au travail culturel, qui constitue un des modes d'actions stratégiques des mouvements de construction identitaire, il consiste essentiellement dans des procédés de « fabrication culturelle » : l'élaboration d'une langue écrite (bétonner cette langue dans l'écriture à travers l'aménagement d'une norme de transcription...), doter la culture d'une littérature et la revalorisation de l'identité affirmée...² le travail culturel est en effet une étape préalable et nécessaire à la constitution de la culture assumée en sujet de revendication politique. Pour prétendre à la revendication d'un statut politique pour une culture, acquérir le titre de national ou d'officiel par exemple, il faut impérativement la doter des mêmes habits et des mêmes parures que les autres cultures nationales. C'est pourquoi toute culture en processus d'affirmation est d'abord une culture en compétition et, partant, en construction. Il est donc concevable que l'une des premières actions du mouvement amazighe consiste dans ce travail culturel, un travail d'acquisition et de mise à niveau et qui a marqué les actions des militants culturels durant toute la décennie des années 1970.

C'est après la maturité des acteurs et la multiplication des associations conjuguées à une conjoncture politique relativement favorable que la mobilisation culturelle amazighe repense ses stratégies d'action et décide d'afficher publiquement son identité et ses raisons d'agir.

En effet, les représentants de six associations culturelles qui se réclament de la promotion et de la défense de la culture amazighe ou, du moins, populaire³ ont adopté, en marge de la quatrième rencontre de l'association Université d'Été d'Agadir, une charte relative à la langue et à la culture amazighes, le 5 août 1991, intitulée en arabe *mitaq agadir hawla al-lugha wa-taqafa al-mazighiya* (La Charte d'Agadir à propos de la langue et de la culture amazighes). La Charte, qui est l'aboutissement de réflexions individuelles et collectives, définit les principaux slogans qui ont fait le profil culturel de la mobilisation amazighe (« l'unité dans la diversité », « l'amazighe responsabilité nationale »...) et regroupe ses principales

² Après la définition des règles de notation, comme habit extérieur de l'écriture, et de collecte qui fait entrer les éléments de la culture orale dans l'écriture, les militants culturels devraient ensuite prouver que cette langue *en construction* peut être mise au niveau de la langue officielle et dominante. Il faut en faire, outre une langue écrite, une langue de littérature. L'obsession littéraire émerge à la fois dans la réflexion intellectuelle et dans le travail éditorial.

³ Les signataires sont : Brahim Akhiyat au nom de L'AMREC de Rabat, Lahcen Gahmou pour l'Association d'Université d'Été d'Agadir, Lahoucine Akhiyat pour l'Association nouvelle pour la Culture et les Arts populaires de Rabat (devenue Tamaynut en 2006), Mohamed Chami pour l'Association Ilmas de Nador, Ali Harcheras pour l'Association Culturelle Ghris « devenue Association Socio-culturelle Tilelli » de Goulmima (province de Errachidia) et Hamza Abdellah Kacem pour l'Association culturelle Souss de Casablanca.

revendications culturelles⁴. Considérant l'amazighité comme une composante essentielle de l'identité nationale, la charte souligne « la contradiction manifeste » entre « l'importance, la vitalité et le rôle de la langue et la culture amazighes dans la constitution de la personnalité du Maroc riche par la pluralité et la diversité de ses dimensions » et « la marginalisation et le refoulement qu'elles subissent ». c'est pourquoi, « il devient crucial, pour les acteurs adhérents aux termes de cette charte, de procéder à la promotion et au développement de la langue et la culture amazighes ». Dans ce sens, la charte est considérée comme « une contribution à l'élaboration d'une politique linguistique et culturelle démocratique fondée sur la reconnaissance et le respect des droits linguistiques et culturels légitimes de l'ensemble des composantes du peuple marocain ». Au-delà, la charte énumère les principales revendications relatives aux droits linguistiques et culturels amazighs⁵.

⁴ D'après Lhoucine Ouazzi, auteur d'une thèse sur le mouvement amazighe, l'idée de ladite charte remonte au début des années quatre-vingts. Elle consiste dans la préparation et l'édition d'un *livre blanc* pour mettre en lumière la situation de la langue et la culture amazighes. Mais, l'idée est abandonnée après l'arrestation d'Ali Sadki Azayku. C'est après sa sortie de prison que plusieurs chercheurs et militants ont été contactés et, par la suite, ont été chargés de préparer des papiers à propos de l'histoire, de la situation sociolinguistique de l'Amazighe et de l'établissement d'une liste des droits à revendiquer en s'inspirant des textes internationaux. Le contexte n'étant pas propice, les initiateurs ont renoncé à cette idée. Il faudra attendre 1991, quand les circonstances sont devenues relativement favorables à une démarche de transparence politique et sociale, pour que Lahoucine el-Moujahid (membre de l'AMREC et linguiste à l'Université de Rabat, actuellement secrétaire général de l'Institut royal pour la Culture amazighe) propose, lors d'une réunion de l'AMREC, d'élaborer une Charte sur la langue et la culture amazighes à partir de divers dossiers préparés au début des années quatre-vingts et de la soumettre pour une approbation collective aux représentants des différentes associations présentes à la session de l'Université d'été. C'est ainsi qu'en marge de cette rencontre, le texte a été diffusé, discuté au sein de la délégation de chaque association avant d'être adopté le 5 août 1991. Le texte final a fait ensuite l'objet d'une lecture publique lors de la séance de clôture de la quatrième rencontre de l'UEA à Agadir, voir L. Ouazzi, *Nashat al-haraka at-taqafiya al-mazighiyya. Sayrurat tahawul al-wa'y bi lhuwiyya al-amazighiya min al-wa'y at-taqalidi ila al-wa'y al-hadati*, [Formation du mouvement culturel amazigh au Maroc, processus de la transformation de la conscience identitaire d'une conscience traditionnelle en une conscience moderne], Thèse d'Etat en sciences politiques, Rabat, Publication de l'AMREC, 2001 (2000).

⁵ Les revendications fixées par la charte sont : 1. La stipulation dans la Constitution du caractère national de la langue amazighe à côté de la langue arabe, 2. L'exhumation de l'Institut national d'études et de recherches amazighes chargé d'impulser et d'encadrer les projets de promotion de la langue amazighe en vue de réaliser les tâches suivantes : l'élaboration d'un système graphique unifié permettant de transcrire de façon adéquate la langue amazighe, la standardisation de la grammaire de la langue amazighe et la confection des outils pédagogiques appropriés à l'enseignement de la langue amazighe, 3. l'intégration de la langue et de la culture amazighes dans les divers domaines d'activités culturelles et éducatives, spécifiquement : à moyen terme, leur insertion dans les programmes d'enseignement public et, à court terme, la création d'un département de langue et de culture

Produit d'une réflexion collective en synthétisant les différentes conceptions élaborées par les principaux militants culturels, la charte marque un tournant décisif dans la mobilisation amazighe au Maroc et fonde en outre ses traits caractéristiques. En effet, les revendications affichées publiquement ne concernent que la reconnaissance constitutionnelle de la langue amazighe comme langue nationale à côté de l'arabe et la mise en place des moyens institutionnels nécessaires à sa promotion et à son intégration dans la vie sociale. La mobilisation inscrit donc clairement son action dans le cadre des demandes culturelles. Si la conception, que la Charte a du problème de l'amazighité au Maroc, est très déterminante dans la constitution de son identité essentiellement culturelle, la mobilisation autour des revendications et leur diffusion sociale dans un contexte marqué par la prégnance de l'idéologie nationaliste de tendance ethnonationale arabe et par l'indifférence et l'hostilité des composantes du champ culturel et politique national ne peuvent que conduire à la radicalisation de cette mobilisation et à l'apparition des tendances à sa politisation.

Outre sa valeur de plateforme de revendication culturelle, l'adoption de la charte a permis aussi l'établissement des liens entre les différents militants culturels et la mise en œuvre d'une action de coordination. Dès 1993, la mobilisation commence à se constituer en réseaux structurés. Ainsi, un groupe d'associations (au nombre de 7, outre celles qui ont signé la Charte d'Agadir, Masinissa de Tanger a rejoint le groupe d'Agadir) a adressé aux participants à la Conférence internationale des Droits de l'Homme, qui s'est tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993, un mémorandum où elles ont exprimé leur volonté de s'inscrire dans le mouvement international des droits humains. Le mémorandum, qui présente les Amazighs comme les populations autochtones de l'Afrique du Nord, interpelle l'opinion internationale pour « l'exercice des droits que reconnaît la communauté internationale à tous les groupes humains qui ne sont pas dominants dans un pays et qui tout en souhaitant d'une manière générale être traités sur un pied d'égalité avec la majorité, désirent, dans une certaine mesure, un traitement différentiel destiné à préserver les caractéristiques linguistiques qui les distinguent de la majorité de la population »⁶. En cela, le mémorandum, en amorçant le processus de

amazighes dans les universités marocaines, 4. Faire bénéficier la langue et la culture amazighes des programmes de recherche scientifique aux niveaux universitaires et académiques, 5. Accorder à la langue et à la culture amazighes le droit de cité dans les mass-média écrits et audiovisuels, 6. Encourager la production et la création dans les différents domaines de la connaissance et de culture en langue amazighe et 7. Confectionner, diffuser et utiliser les moyens d'expression et d'apprentissage en langue amazighe.

⁶ Lire le texte de ce mémorandum dans *Amezday*, bulletin d'information des associations culturelles amazighes, n°2, juin 1996.

l'internationalisation de la revendication amazighe, marque un tournant dans la construction politique de l'identité revendiquée⁷.

A partir de cette date, le Mouvement de l'affirmation, qui est clairement entraîné dans une transparence sociale et politique, commence à se réunir régulièrement (la présence à Rabat des principaux militants culturels a facilité la coordination des démarches à entreprendre) et à multiplier ses actions pour occuper davantage d'espace sur la scène politique nationale. Ainsi, il a adressé un autre mémorandum aux formations politiques et à l'opinion publique nationale et un autre au gouvernement et au parlement ainsi qu'aux présidents des groupes parlementaires. Outre la stratégie déterminant cette action qui consiste dans la volonté d'impliquer les décideurs politiques et de traduire en actes son slogan fondateur qui consiste en « l'amazighe est une responsabilité nationale », les associations signataires, de plus en plus nombreuses, et maniant parfaitement le langage de la revendication et des droits émanant des textes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des peuples, partent à la conquête de l'espace politique et se posent comme des acteurs impliqués dans le champ politique⁸. Par-delà l'accumulation d'une tradition de revendication, les différentes rencontres entre les responsables de ces associations

⁷ Outre son insistance sur la différence linguistique, la mise en avant de l'autochtonie perçue comme altérité radicale a suscité un désaccord entre les différents acteurs associatifs, fidèles à la conception de base qui fonde leur affirmation et que résument les deux slogans : l'unité dans la diversité, et l'amazighité est une responsabilité nationale. C'est ainsi que certaines associations, comme l'AMREC, se sont dissociées de cette démarche. Néanmoins, Tamaynut reste active dans ce domaine. Rappelons, à propos de l'internationalisation, que, durant la Conférence de Genève, un groupe de militants culturels a discuté sur la nécessité de la création d'une organisation transnationale des Amazighs. Partant, les associations, présentes au festival de Douarnenez du Film (du 21 au 28 août 1994), ont déclaré être partie prenante du projet de création du Congrès mondial amazigh. A l'issue de la réunion préparatoire qui a eu lieu à Saint-Rome de Dolan dans le Sud de la France, en 1995, rassemblant les représentants des associations des différentes régions de l'Afrique du Nord, des Iles-Canaries et de la Diaspora (Europe/Etats unis), la naissance du Congrès mondial amazigh a été officiellement annoncée. Son premier congrès qui a eu lieu à Tafira à Las-Palmas a buté sur les problèmes nationaux de chaque délégation. Malgré la nouveauté sémantique des termes utilisés, comme la nation amazighe, le peuple amazigh, nous n'avons pas pris en considération, dans notre travail, cette dimension transnationale compte tenu de l'échec de cette structure. Sur la tentative de la transnationalisation de l'affirmation amazighe voir, Terhi Leitnen : *Nation à la marge de l'Etat. La construction identitaire du Mouvement culturel amazigh dans l'espace national et au-delà des frontières étatiques*.

⁸ Voir une liste de ces documents in AMREC, *Trente ans de travail associatif. Pour un approfondissement de la conscience de l'entité amazighe*, Rabat, Publication de l'AMREC, 1997. On peut y lire un appel, signé par 8 associations le 28 mai 1993, à l'adresse des formations politiques et de l'opinion publique, p. 106-107, le mémorandum, signé par 10 associations le 19 février 1994, envoyé au premier ministre à propos des revendications culturelles amazighes, p. 108-109.

ont abouti la création d'un Conseil national de Coordination (dorénavant CNC) le 19 février 1994. Le Conseil constitue ainsi un lieu où se délibèrent les actions et s'élaborent les textes à soumettre à l'opinion nationale et internationale. C'est dans le contexte de mobilisation de cette structure qu'émergeront les premières tentations de politisation.

La campagne pour l'amendement de la Constitution en 1996 constitue dans ce cadre un tournant important. Elle a révélé aux principaux acteurs de la mobilisation culturelle amazighe, regroupés au sein du CNC et qui représente désormais une dizaine d'associations couvrant tout le territoire, les limites de la stratégie adoptée. En inscrivant sa démarche « dans le cadre d'un dialogue démocratique... avec toutes les composantes de la société marocaine », le Conseil a saisi les instances législatives et exécutives en vue de la mise en œuvre des moyens possibles et pertinents afin de reconnaître dans la constitution réformée l'amazighe comme langue officielle à côté de l'arabe⁹. Il a aussi adressé une autre lettre aux organisations des droits de l'homme au Maroc. Il a également lancé une pétition dans le but de susciter une adhésion massive pour faire aboutir les revendications collectivement discutées et élaborées, « car seule la reconnaissance dans la constitution, rappelle le texte de la pétition, peut assurer la protection des droits linguistiques et culturels amazighs »¹⁰. Afin d'exposer sa vision et ses propositions, le Conseil a organisé une conférence de presse à l'Hôtel Hassan à Rabat¹¹ ; à la suite de quoi il a décidé, comme étape de fin du parcours, de déposer une lettre auprès du cabinet royal¹². La lettre propose d'inscrire dans le texte constitutionnel

⁹ Lettre adressée par le CNC aux partis politiques, au Parlement et au gouvernement le 6 janvier 1996.

¹⁰ Tiré de « la Déclaration au sujet de la reconnaissance de la langue amazighe dans la Constitution », *Amezday*, n°2, juin, 1996. Le texte de cette pétition, lancée depuis mars 1996, est le suivant : « Nous, soussignés, citoyennes et citoyens marocains :

- Nous soutenons le principe de réformer la Constitution, dans le but d'instaurer un Etat de droit et de justice ;

- Partant du principe d'égalité des droits des individus et des groupes, principe entériné par tous les traités internationaux et par la déclaration universelle des Droits de l'Homme ;

Revendiquons :

La reconnaissance officielle de la langue et de la culture amazighes dans la prochaine Constitution au même titre que la langue arabe ».

¹¹ Dans cette conférence, ouverte par une allocution en trois langues l'amazighe, l'arabe et le français, les responsables du CNC ont tenu à rappeler que « les associations culturelles amazighes considèrent que la réforme constitutionnelle ne saurait être achevée sans l'instauration du droit linguistique amazighe vu le caractère fondamental que revêt ce droit dans la détermination de l'identité marocaine », Voir « Déclaration au sujet de la reconnaissance de la langue amazighe par la Constitution », *Amezday*, n°2, juin, 1996.

¹² La lettre a été déposée au Cabinet royal le 22 juin 1996, auprès du conseiller André Azoulay, par Brahim Akhiyat, Hassan Id balkassm, Mohamed Chami, Abdelamalek

le principe d'égalité entre l'amazighe et l'arabe pour permettre ainsi à ces deux langues, considérées comme les deux langues officielles du pays, d'être dotées des moyens institutionnels pour assurer leur promotion et leur développement¹³.

Il apparaît dans les actions de cette mobilisation qu'elle entend plus faire du problème de cette culture une « responsabilité nationale » afin qu'elle soit reconnue officiellement et que la culture nationale est unie dans sa diversité » que la marque identitaire d'un groupe spécifique. La contestation du postulat identitaire national et la revendication des droits culturels et linguistiques ne confèrent pas à cette mobilisation les traits d'une action collective politique. Mais, les atermoiements des pouvoirs publics et l'indifférence des acteurs politiques et des organisations des droits humains à répondre positivement aux revendications culturelles ne pouvaient que susciter la volonté de changer les méthodes d'action. C'est ainsi que la divergence des points de vue et des stratégies à mettre en œuvre pour la satisfaction des demandes culturelles commence à apparaître. C'est dans ce contexte qu'on peut comprendre l'échec de la première Conférence nationale autour des stratégies d'action et de coordination qui devait avoir lieu à Maâmora en mars 1997, engageant ainsi le processus de la fragmentation de l'organisation culturelle collective et ses tendances à la politisation.

En fait, dès la publication du projet de la constitution en septembre 1996, concrétisant par ailleurs la normalisation des relations entre la monarchie et les anciennes formations nationalistes qui rappellent de surcroît les conditions de la réalisation politique du premier nationalisme et de l'exclusion de l'amazighe, les associations culturelles se réclamant de la culture amazighe informent l'opinion nationale et internationale que le texte soumis au référendum n'exprime pas leurs ambitions et qu'elles sont décidées à poursuivre leur lutte en vue de satisfaire leurs revendications légitimes. Bien que ces demandes demeurent profondément culturelles, la recherche des stratégies d'action à mettre en œuvre pour la satisfaction de ces « revendications légitimes » a favorisé l'apparition des premières tendances à la politisation de cette mobilisation culturelle.

Au-delà de la position négative des parties considérées comme interlocutrices, l'élargissement de la composition sociale du mouvement avec le développement du mouvement amazighe au sein des universités et la conversion de certains éléments de la gauche marxiste ne peut que favoriser la dérive vers le politique et la radicalisation de cette mobilisation.

Oussaden, en tant que représentants désignés par les 18 associations signataires, et par Ahmed Adghirni, en sa qualité du secrétaire général du Conseil.

¹³ Pour s'informer des actions et de la production idéologique des associations culturelles amazighes durant la période active du CNC, de 1996 à 1997, voir son bulletin d'information, *Amezday*. Le numéro 3 du bulletin, publié en Juillet 1996, contient le texte intégral de la Conférence de presse ainsi que la lettre déposée auprès du Cabinet royal.

Peu avant la tenue d'une session ordinaire du CNC en mars 1997, consacrée à la préparation de la Conférence prévue à Maâmora, Hassan Id Balkassm, avocat à Rabat et président de l'association Tamaynut, diffuse un article où il appelle les militants culturels à repenser leur stratégie d'action dans un contexte qu'il qualifie de transition politique. Estimant que le travail culturel a montré ses limites et partant d'une analyse du contexte particulier du pays qui présente les traits d'un processus de transition vers la démocratie, il invite les Amazighes à s'impliquer davantage dans l'action politique sans pour autant négliger le travail culturel nécessaire à la valorisation sociale de l'identité amazighe. L'action politique, pense-t-il, ne peut qu'être bénéfique à l'action culturelle. Outre le fait que « la jouissance d'une participation à la vie culturelle est étroitement liée à l'arrachement des droits politiques durant la phase de transition démocratique », l'indifférence politique des militants amazighes aurait des conséquences négatives sur le devenir des droits linguistiques et culturels et leur attentisme peut les conduire à « succomber dans le désespoir ». Le texte de Hassan Id Balkassm est ainsi une invitation claire à la politisation de la question identitaire, mais elle doit être conjuguée au travail culturel. Dans ce cadre, il propose la consolidation du Conseil National de Coordination nationale, représentant l'aile culturelle du Mouvement, et la création d'un « Front culturel pour la Démocratie », représentant son aile politique¹⁴.

La politisation n'était pas du goût de tous les acteurs. En réaction à cette proposition, l'AMREC, qui affirme sa fidélité à sa stratégie d'action, défend l'efficacité du travail culturel et de sensibilisation. Restée attachée à l'un des principes fondateurs du mouvement selon lequel « [la reconnaissance] de l'amazighe est une responsabilité nationale », cette association souligne que l'action des militants amazighes devrait s'exercer uniquement dans le champ culturel et tenter d'amener les acteurs politiques et les décideurs officiels à reconnaître leurs revendications culturelles et linguistiques légitimes. Pour ces militants culturels, l'amazighe ne comporte pas de droits réservés à un groupe particulier, elle est l'héritage commun à tous les Marocains, quelle que soit leur langue maternelle ou leur origine ethnique. Elle est en ce sens une responsabilité collective et les associations amazighes devraient se contenter d'une action circonscrite au champ du travail culturel et de la revendication des droits¹⁵. Dans la

¹⁴ H. Id Balkassm, *al-'Amal bi janahayn. Ayyu ufuqin limumarasat munadili al-haraka at-taqafiya al-amazighiya (Une action en deux ailes (politique et culturel). Quelle perspective pour l'action militante des militants du Mouvement culturel amazigh)*, document personnel.

¹⁵ Au-delà des positions exprimées dans ses communiqués et la poursuite du dialogue avec les principales composantes du champ politique et de la société civile, Voir notamment l'attitude de Lhoucine Ouazzi, « Le Devenir de l'action culturelle amazighe commune entre deux options : la preuve de la force et la preuve forte », *Agraw Amazigh*, 5 mai 1997, et d'Abdelaziz Bouras, « L'option de l'indépendance du Mouvement culturel amazigh », *Maghreb al-Yawm*, n°70, mai 1997. Tous deux sont membres du Bureau National de l'association.

même perspective, l'académicien et ancien élève du Collège franco-berbère d'Azrou Chafik intervient dans ce débat. Conscient des implications négatives de la dérive politique d'un mouvement identitaire, il met en garde les responsables officiels et appelle, au-delà de la reconnaissance officielle des droits culturels et linguistiques amazighes, à engager un débat avec sérénité¹⁶. La question de la politisation s'est imposée et conduit à en faire une des questions d'une rencontre organisée par l'AMREC les 12 et 13 décembre 1998 avec la présence des principaux acteurs de l'action culturelle amazighe et les représentants de certaines composantes politiques¹⁷.

Processus de politisation et ses premières expressions

Les implications de la divergence sur les méthodes d'action après l'échec du dialogue et de la sensibilisation autour des demandes culturelles sont nombreuses. Au-delà de l'apparition des appels à l'initiation d'une action politique, la Conférence qui devait débattre de la stratégie a été annulée. Aussi, le Conseil National de Coordination, proposé pour être l'aile culturelle de la mobilisation amazighe, a éclaté et la consolidation du Congrès mondial amazigh, en tant que forme d'organisation d'un ethnicisme transnational, s'est avérée difficilement réalisable¹⁸.

La mobilisation amazighe accueille la mort d'Hassan II et la succession dynastique dans une forme de fragmentation et de mise en veilleuse de son discours contestataire. C'est dans ce contexte que Mohamed Chafik a soumis un manifeste pour la reconnaissance de l'amazighité. Le préambule du manifeste, qui interprète certains faits historiques et tente de prouver que les Amazighes se sont montrés sages malgré la marginalisation dont leur culture a fait l'objet depuis l'indépendance, semble rompre avec la tradition du mouvement, qui se veut

¹⁶ Cf. Entretien avec, *Agraw amazigh*, mars 1997. Il réitère ses craintes dans ses différentes interventions dans une rencontre organisée par l'AMREC les 12 et 13 décembre 1998, Voir *al-Amazighiya al-'an*, Rabat, Publications de l'AMREC, 1998.

¹⁷ Cf. le papier de la rencontre dans AMREC, *al-Amazighiya al-'an*, op.cit., pp.5-7.

¹⁸ Pour avoir une idée de ce que certains militants amazighs pensent de cette structure et des raisons qui sont à l'origine de l'échec du congrès de Tafira, voir A. Adghirni, *al-Gunris al-amazighi al-'alami (Le Congrès mondial amazigh)*, Rabat, Adamsgraphic, 1997. Depuis cette date, les principales associations se sont engagées dans une forme de spécialisation sectorielle. L'AMREC est restée fidèle à la voie du dialogue, elle a ainsi entamé une série de rencontres avec les partis politiques et les différentes forces de la société civile. L'Association Tamaynut s'est activée dans le mouvement de l'autochtonie et a cherché, même si certains de ses membres se disent que la signification politique de ces droits n'est pas pertinente avec les principes qui structurent la revendication amazighe depuis la Charte d'Agadir, une protection politique des droits culturels et linguistiques amazighes auprès des institutions internationales. C'est pourquoi, son discours souffre de contradictions et d'une confusion entre droits individuels et collectifs.

indépendant de l'Etat et des partis politiques, en mettant en avant un certain légitimisme des Amazighes. Une telle position ne peut que susciter des réactions et raviver les anciens clivages endormis. C'est ainsi que des militants culturels considèrent ce document comme une tentative de normalisation des relations entre les Amazighes et la monarchie¹⁹, en rejetant la responsabilité de la crise sur l'élite urbaine et sa mainmise sur les centres de décision politique. Néanmoins, les revendications que le manifeste soumet aux décideurs politiques en vue de la reconnaissance de l'amazighité du Maroc ont suscité l'adhésion d'une partie importante des militants culturels²⁰. Outre les droits culturels et linguistiques, comme l'officialisation de la langue, son intégration dans les cycles scolaires et les secteurs actifs de la vie publique et une refonte sérieuse des programmes d'histoire, le manifeste invite l'Etat à mettre en œuvre un « programme adéquat de développement économique » pour le relèvement social des régions amazighophones. En cela, il établit le lien entre la situation sociale et politique des Amazighes et le statut marginal de leur culture. C'est ainsi qu'il amorce, malgré la position de son auteur et les méthodes mises en œuvre pour son élaboration, sa diffusion et sa soumission aux hautes sphères du pouvoir, un revirement sémantique dans le discours de la revendication. Il combine ainsi les demandes sociales et culturelles.

Par ailleurs, le dynamisme suscité par la publication du manifeste et la délibération des méthodes d'action à mettre en œuvre pour sa diffusion, a buté sur l'héritage des divergences cumulées depuis l'échec de la conférence de Mamoura en 1997. C'est pourquoi le Comité du manifeste amazighe, constitué après la première rencontre des signataires du manifeste en mai 2000, s'est transformé en un lieu d'expression des questions suspendues. Le débat est ainsi dominé par les mêmes questions qui ont conduit à l'explosion du CNC en 1997. Dès la première rencontre et la constitution du Comité, la scène est partagée entre les tenants du discours de la politisation, que représente désormais l'avocat et écrivain militant Ahmed Adghirni, et les tenants d'une solution de compromis préconisant la formation d'un forum de

¹⁹ Voir en particulier la position de Ahmed Arehmouch, actuellement président du Réseau amazigh pour la Citoyenneté et l'un des initiateurs de la « Charte des revendications amazighes, à propos de la révision du texte constitutionnel », « Le Manifeste amazigh légitime les méthodes makhzénienne », *Tasafut*, n°32, octobre 2000. Par ailleurs, les responsables de l'AMREC ont signifié leur opposition à la position exprimée par le manifeste à propos de l'action associative. Le Manifeste postule en effet qu'« il s'avère maintenant que l'action menée par les associations culturelles a atteint ses limites ; elles n'arrivent plus à canaliser le mécontentement des Berbères ». De plus, il ne s'inscrit pas dans l'histoire militante du Mouvement, en ignorant notamment la Charte d'Agadir.

²⁰ A cet égard, A. Adghirni souligne, dans un entretien accordé à *Tasafut*, que le préambule est une interprétation des faits historiques. Elle est naturellement susceptible de susciter des discussions et des analyses controversées. Par contre, aucun militant amazighe ne peut remettre en cause la liste des revendications affichées par le manifeste, *Tasafut*, n°32, Octobre 2000.

débat et de réflexion pour doter toute structure politique future d'une plateforme solide et d'un projet de société globale (la question de la laïcité, la délimitation des pouvoirs de la monarchie, le statut de la femme). D'un côté, Adghirni, qui met en avant la prégnance d'une situation de marginalisation politique, sociale et politique des Amazighes part du fait que la cause des Amazighes (le chômage, la corruption, l'expropriation des terres des tribus), estime que le combat ne devrait plus se limiter à la défense des droits culturels et linguistiques et soutient l'idée de créer un parti politique²¹. De l'autre côté se liguent les partisans d'un forum à caractère politique. Acquis à l'idée d'une inévitable politisation de la mobilisation culturelle amazighe, ils défendent toutefois une implication progressive. Le débat et la ténacité des discordes reflètent le fait que les acteurs sont mus par la volonté de participer à la vie politique. Cependant, ils ne parviennent pas encore à se prononcer sur la forme adéquate de cette participation. C'est dans ce contexte qu'on peut comprendre l'initiative de certains acteurs associatifs qui, à la suite d'une réunion à Rabat le 14 octobre 2000 (donc juste après la première conférence de presse du Comité du Manifeste amazigh ayant eu lieu le 12 septembre), ont proposé l'organisation d'une marche nationale en faveur de la cause amazighe, appelée *tawada*. *Tawada* signifie " la marche" en amazighe et exprime cette volonté d'une mise en visibilité de la contestation dans l'espace public.

Dans une plateforme présentée comme la charte de cette initiative, publiée plus tard, les initiateurs de cette idée soulignent que la marche/*tawada* est dictée essentiellement par la nécessité de passer « d'une action de revendication à une action de contestation ». La méthode d'action proposée déborde ainsi le cadre du dialogue et de la sensibilisation. Aussi, les revendications qui fondent désormais ce que ce groupe appelle « la cause amazighe » comportent, outre la liste des revendications linguistiques et culturelles devenue une thématique récurrente, la question de l'expropriation des terres des tribus amazighes et l'abrogation des lois relatives aux terres collectives, considérées comme une véritable machine de guerre privant les populations rurales de leurs ressources naturelles (mines, forêts, parcours). La charte intègre une partie du programme politique développée par Ahmed Adghirni dans l'*alternative amazighe* dans la perspective de la création d'un parti politique amazighe et fait écho aussi au processus de l'importation de certaines formules discursives de l'indigénisme politique. Au-delà, la lecture de cette charte montre que les initiateurs ne circonscrivent plus le champ d'action de la mobilisation amazighe aux demandes culturelles. Ils entendent se mobiliser également pour *la construction d'un Maroc démocratique* où tout le monde pourra jouir de ses droits dans leur conception universelle, y compris le droit des chômeurs au travail sans discrimination fondée sur la base de l'origine sociale, culturelle ou ethnique. Si cette dernière demande exprime l'élargissement de la

²¹ A. Adghirni a distribué un document très significatif, écrit en arabe et intitulé *al-Badil al-amazighi* (alternative amazighe), où il expose sa conception du pouvoir monarchique, du statut de la religion et comment les traditions amazighes peuvent constituer une alternative politique, *Document personnel*.

base sociale de la mobilisation amazighe qui déborde la frontière sociale de la classe moyenne urbaine, elle témoigne également de son entrée de plein pied dans le champ de l'action politique.

Les quatre textes susmentionnés amorcent ainsi le processus de l'articulation entre demandes culturelles et politiques dans la formation discursive amazighe. Il en résulte que les tendances à la politisation sont nées de l'absence de réponse aux demandes culturelles impliquant la mise en cause des méthodes d'action conjuguée à l'élargissement de la base sociale de la mobilisation culturelle qui commence à attirer des activistes estudiantins et des anciens issus des groupuscules de la gauche marxiste.

C'est dans ce contexte qu'intervient le début de la reconnaissance officielle de l'amazighe. Quelques semaines après cette interdiction, le Roi Mohamed VI considère, dans le discours du trône du 30 juillet 2001, l'amazighité comme une composante de la culture nationale. Il décide également la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

Sur fonds de discorde, des composantes de la mobilisation accueillent, avec réticence, cette reconnaissance partielle et entrent dans une nouvelle « traversée du désert ». Le processus de restructuration du mouvement, initié avec la constitution du Comité du manifeste, a été interrompu, mais cela ne signifie pas l'absence d'une production idéologique de plus en plus politisée. C'est ainsi que de petits groupes se forment et prennent position dans le débat politique. Dans ce cadre, les marches ouvrières donnent une occasion à ces « structures alternatives » d'exprimer publiquement leurs opinions. Ainsi, le *groupe d'action amazigh* de Rabat, constitué en majorité des dissidents de l'association Tamaynut, appelle au boycott des élections prévues pour la rentrée politique 2002/2003. De la même manière, les militants culturels de Nador exhortent l'Etat à se retirer de la Ligue arabe, considérée comme une organisation ethnique qui ne reflète pas les dimensions identitaires de la *nation* marocaine. Ces manifestations sporadiques traduisent le fait que, même si le Mouvement de l'affirmation amazighe souffre d'une fragilité d'organisation collective, il gagne du terrain et se transforme en une véritable force citoyenne, se réclamant des principes universels et défendant les valeurs de la démocratie, des Droits de l'homme, de la laïcité et de l'égalité des sexes. S'il n'a pas réussi à se positionner dans le champ politique recomposé après la constitution du gouvernement de l'alternance, il tente, – surtout depuis la constitution d'un mouvement pour une Constitution démocratique, orchestré principalement par des militants de la Gauche –, de se poser comme un acteur principal dans le nouvel espace politique créé après l'épuisement dans d'anciennes formations politiques et le passage au terrorisme de certains groupuscules islamistes (attentat de Casablanca, 16 mai 2003).

Les débuts de la reconnaissance du volet culturel et les compétitions nées de l'intégration institutionnelle de certains acteurs associatifs donnent de plus en plus forme à l'affirmation des tendances de politisation. L'ethnicité s'exacerbe souvent

quand elle est minée de son contenu culturel. Après un relatif passage à vide, la mobilisation amazighe met en avant le thème de la reconnaissance constitutionnelle de l'amazighe. C'est ainsi qu'un autre groupe, constitué principalement des dirigeants du Réseau amazigh pour la Citoyenneté, né de la scission de Tamaynut, et des militants culturels ou politiques sans attaches associatives, publie une « Charte des revendications **amazighes à propos de la révision du texte constitutionnel** ». Ce texte inscrit clairement sa conception de la révision constitutionnelle dans « la vague des constitutions qui sont venues encadrer les phases de transitions démocratiques ». C'est pourquoi il propose une conception nouvelle de la constitution qui ne devrait pas se limiter à la définition classique de la Constitution²². Pour ce groupe, le texte constitutionnel devrait être une « charte nationale des droits » et s'inspirer de la « déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des deux Pactes Internationaux, et de la troisième génération des droits ». Au-delà, la Charte met en exergue les conditions de sa production. Elle est en fait le produit de l'échec des méthodes d'action habituelles de la mobilisation amazighe. Elle explique que « l'action du mouvement amazighe dans cette « bataille constitutionnelle » durant toute une décennie, en empruntant les canaux du dialogue et des colloques, en usant de la pratique des mémoires, en utilisant toutes les formes de concertation aux côtés des forces politiques aspirant à la transition par le truchement d'une constitution démocratique matériellement et formellement, n'a pas réussi à amener les élites partisans, syndicales, et de la société civile, à faire sienne la revendication « de la constitutionnalisation officielle de la langue amazighe », ni à l'inscrire parmi ses revendications constitutionnelles et ses projets demandant la révision de l'actuelle constitution. Il va de soi, donc, que le mouvement amazighe est désormais sommé d'observer un moment de réflexion sur lui-même, et d'interroger la nature de son action militante au niveau de la revendication constitutionnaliste, ainsi que toutes les questions qui s'y rattachent comme la méthodologie des initiatives revendicatives, la nature des alliances possibles du mouvement amazighe, et des mécanismes d'action et de fonctionnement de ses structures ». Et à la charte de définir, à partir de l'analyse du rapport de la mobilisation au politique et à la réalisation de ses revendications, sa

²² « Il est remarquable, dit la Charte, que le retour sur la scène politique de l'argumentaire constitutionnel comme préalable à la démocratisation se fait uniquement au travers du paradigme de « la séparation des pouvoirs » c'est-à-dire à travers la recherche d'une architecture constitutionnelle supposée garantir une transition vers une parlementarisation du régime politique marocain ; démarche qui évacue, il faut bien le reconnaître, le paradigme des « droits et libertés », celui-là même qui fonde l'ensemble de la perception, par le mouvement amazighe, du texte constitutionnel et de l'opération visant la constitutionnalisation des droits culturels et linguistiques. De même que la réduction de l'idée des droits de l'homme exclusivement aux seuls individus, *et non aux peuples*, exprime une volonté manifeste d'ignorer ce qui sert de fondement philosophique à toutes les formes des législations conventionnelles internationales, à toutes les déclarations universelles des droits de l'homme, et à l'esprit même du préambule de la constitution marocaine qui y fait explicitement référence ».

conception de la nouvelle stratégie. Postulant l'idée de « la crise profonde que connaît le principe de la représentation politique des Amazighes », la charte appelle à une *auto-représentativité politique des Amazighes*. « Notre action, explique-t-elle, se fonde sur l'idée d'autoreprésentation comme mécanisme de fonctionnement permettant aux Amazighes de se constituer en force de revendication constitutionnaliste, et de ne plus compter, comme par le passé, sur les protagonistes traditionnels du jeu politique en les chargeant de transmettre nos revendications au sommet de l'Etat. L'Auto Représentation se fonde sur l'appropriation par l'acteur de ses propres revendications au lieu de les confier à d'autres. Il s'agit d'une démarche qui a été payante pour le mouvement féminin marocain et pour les mouvements des droits de l'homme. Il s'agit de dépasser les canaux partisans, présentés traditionnellement comme un passage obligé. Le mouvement amazigh est, depuis longtemps, convaincu de cette démarche d'Auto Représentation ».

C'est en cela que ce texte rompt définitivement avec la tradition du dialogue que symbolise le slogan de « l'amazighe est une responsabilité nationale ». Le groupe tend donc à restructurer les initiatives de la politisation de la question amazighe en mobilisant l'argument constitutionnel et en inscrivant leur action dans la recherche d'une auto représentation. L'amazighe n'est plus une responsabilité commune, elle est devenue la cause des personnes qui se définissent désormais comme amazighes. De même, les revendications ne se limitent plus aux droits culturels et linguistiques. Même si elles sont qualifiées d'amazighes, comme l'entend l'intitulé de la charte, elles sont également d'ordre social et politique²³. Nous pouvons retenir de ces passages que, mis à part l'égalité des langues à travers la reconnaissance constitutionnelle de l'amazighe, la Charte comporte des éléments nouveaux. Elle fait le lien entre l'absence de représentativité politique des Amazighes et la situation marginale dont souffrent leurs droits et leur culture. En établissant un

²³ Les revendications sont : 1. La constitutionnalisation de l'amazighité du Maroc, ainsi que le fait que le Royaume du Maroc soit une partie de l'Afrique du Nord dans son appartenance méditerranéenne et ses prolongements africains, 2. Consécration de l'égalité linguistique de l'amazighe et de l'arabe à travers la reconnaissance de leur caractère officiel, et de l'obligation faite à l'Etat d'assurer leur évolution et leur introduction dans les rouages officiels de l'Etat marocain, 3. *Constitutionnalisation du principe de laïcité*, 4. Enrichir le texte constitutionnel par une référence solennelle aux *Droits de l'Homme en constitutionnalisant les droits culturels et linguistiques, et en reconnaissant les droits des peuples aux côtés des droits des individus*, 6. Consécration des « coutumes amazighes » comme l'une des sources de législation, et un espace d'inspiration pour le législateur, 7. Consécration de la *suprématie du traité international par rapport à la loi nationale*, suprématie qui ne doit en aucun cas être conditionnée par la ratification ou non des pouvoirs publics, ainsi que la reconnaissance de la possibilité pour le citoyen de la faire valoir auprès de la justice, 8. *Constitutionnalisation de la régionalisation par une transition de l'Etat marocain « unitaire et centralisé » vers un « Etat des régions »*, conformément au principe du respect de l'unité territoriale qui ne doit souffrir d'aucune atteinte sauf pour la Nation de le décider autrement par référendum populaire ».

bilan négatif du rapport entre la mobilisation culturelle avec les formations politiques et les organisations de la société civile qui, fidèles à leur passé ‘‘arabiste’’, refusent de s’ouvrir sur la reconnaissance de la dimension amazighe, l’*Auto représentativité* politique des Amazighes semble donc s’imposer d’elle-même. La Charte inscrit aussi sa démarche dans le mouvement des droits collectifs. C’est ainsi que le texte se réfère à la troisième génération des droits de l’homme, appelle à la reconnaissance constitutionnelle des droits des peuples et défend la légitimité d’une *auto-représentativité*. C’est en cela que la Charte, en tant que nouvelle synthèse des réflexions collectives qui ont marqué le champ de la production intellectuelle du mouvement de l’affirmation amazighe depuis 1996, devrait marquer un tournant décisif dans le processus de son évolution et inscrit la mobilisation dans une recherche d’autoreprésentation et de l’élaboration de demandes de plus en plus politiques.

Conclusion

En guise de conclusion nous pouvons dire que si les contraintes de la mobilisation autour des demandes culturelles durant la campagne de la révision de la constitution en 1996 ont créé les conditions favorables à l’apparition des tendances à la politisation, la Charte des revendications amazighes à propos de la révision du texte constitutionnel, adoptée au moment même où le pouvoir commence à répondre positivement à certaines demandes culturelles, a donné lieu à cette tendance de se cristalliser et de prendre forme. La présentation sommaire de cette charte montre que celle-ci a fait endosser un nouveau profil à la mobilisation amazighe. Elle n’est plus centrée sur la satisfaction des revendications culturelles, elle est devenue une mobilisation qui se réclame d’un groupe ethnique qui cherche à porter lui-même la responsabilité de la défense de ses droits, qui, de surcroît, ne se limitent plus à des demandes culturelles, celles-ci étant clairement articulées ou déterminées par des demandes sociales et politique. Les dernières actions mettent au jour cette nouvelle identité de la mobilisation amazighe et font apparaître le primat du politique sur le culturel et une tendance à la mise en visibilité publique de l’appartenance ethnique (marche des Imazighen, demandes amazighes...) avec toutefois une confusion dans l’emploi de la dénomination amazighe. Quel signifié ce terme recouvre-t-il ? Est-il appliqué à désigner une langue et une culture, des valeurs, une histoire ou un groupe ethnique qui sous-entend l’usage du terme dans certains discours appelant à la reconnaissance des droits collectifs des Amazighes ?

Bien que le culturel demeure l’argument principal de la mobilisation, c’est le politique qui se pose comme un élément de l’évaluation de la réponse aux demandes culturelles²⁴. Il est devenu déterminant et commence à façonner la

²⁴ Ainsi et pendant la campagne de la révision de la constitution qui a pourtant consacré la langue amazighe comme langue officielle, une large majorité des associations ont appelé au boycott du référendum organisé pour l’adoption du texte constitutionnel. Les positions diffèrent d’un acteur à un autre quant aux motivations arguées pour soutenir l’opposition au

position et la pratique culturelles et à conditionner les attitudes envers les réponses institutionnelles aux demandes culturelles. L'importance du politique se manifeste aussi et d'une manière très prononcée dans l'apparition d'une appréciation dépréciative et parfois même dénigrante de la valeur de l'action culturelle. Dans ce cadre, la place du culturel dans les modalités opératoires apparaît également dans le caractère déficitaire de la pratique et la perception de la langue dans les différentes actions du mouvement. L'écriture demeure projective. Le mouvement amazighe en tentant d'articuler ses revendications avec des demandes sociales et politiques ne cherche-t-il pas à protéger son statut distinct et de garder sa survie parce que le développement de la reconnaissance institutionnelle risque de mettre en péril sa raison d'être. Comment peut-il adapter ses stratégies d'action et son discours aux nouvelles réalités politiques et culturelles du Maroc après la constitutionnalisation de l'amazighe ?

Références bibliographiques

Adghirni, A. (2000.), *al-Badil al-amazighi* (alternative amazighe), *Document personnel*.

Adghirni, A., Entretien avec *Tasafut*, n°32.,

Adghirni, A., 1997, *al-Gunris al-amazighi al-'alami* (*Le Congrès mondial amazigh*), Rabat, Adamsgraphic.

Amezday, bulletin d'information des associations culturelles amazighes, n° 3, Juillet 1996.

AMREC, 1997, *Trente ans de travail associatif. Pour un approfondissement de la conscience de l'entité amazighe*, Rabat, Publication de l'AMREC.

texte constitutionnel. Globalement les critiques adressées à la consécration de l'amazighe comme langue officielle sont de deux ordres : certaines composantes refusent de reconnaître le caractère exclusivement culturel de la revendication amazighe et entendent faire savoir leur position qui articulent les demandes culturelles avec des questions sociales et politique alors que d'autres expriment des craintes et des doutes envers la volonté réelle du pouvoir et des partis. La première attitude manifeste le retour du refoulé politique d'un nombre important de militants culturels qui, avant de se convertir en défenseurs de la langue et la culture amazighes, étaient des activistes dans les groupuscules de gauche à l'université ou ailleurs. La deuxième traduit un sentiment de faiblesse, parce que la mobilisation ne fait pas le poids dans le champ politique. Elle exprime les doutes concernant la présence d'une réelle volonté politique au sujet de l'intégration institutionnelle de l'amazighe. L'appel à la dissolution de l'Istiqlal et du PJD n'est qu'une forme de peur de maintien de l'idéologie de la négation au sein du futur gouvernement.

AMREC, 1998, *al-Amazighiya al-an (L'Amazighité, maintenant)*, Actes du Colloque organisé à l'occasion du 30^e anniversaire de l'AMREC les 12 et 13 décembre 1998, Rabat, Publication de l'AMREC.

Aremouch, A., « Le Manifeste amazigh légitime les méthodes makhzénienne », *Tasafut*, n°32, octobre 2000.

Bouras, A. (1997), « L'option de l'indépendance du Mouvement culturel amazigh », *Maghreb al-Yawm*, n°70.

Chafik, M., (1997), Entretien avec *Agraw amazigh*.

CNC, (1996), « La Déclaration au sujet de la reconnaissance de la langue amazighe dans la Constitution », in *Amezday*, bulletin d'information des associations culturelles amazighes, n°2.

Id Balkassm, H., « *al-'Amal bi janahayn. Ayyu ufuqin limumarasat munadili al-haraka at-taqafiya al-amazighiya (Une action en deux ailes (politique et culturel). Quelle perspective pour l'action militante des militants du Mouvement culturel amazigh)* », document personnel.

Leitnen, T., (2003), *Nation à la marge de l'Etat. La construction identitaire du Mouvement culturel amazigh dans l'espace national et au-delà des frontières étatiques*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

Ouazzi, L., (1997), « Le Devenir de l'action culturelle amazighe commune entre deux options : la preuve de la force et la preuve forte », *Agraw Amazigh*, 5.

Ouazzi, L., (2001), *Nashat al-haraka at-taqafiya al-mazighiyya. Sayrurat tahawul al-wa'y bi lhuwiyya al-amazighiya min al-wa'y at-taqlidi ila al-wa'y al-hadati, (Formation du mouvement culturel amazigh au Maroc, processus de la transformation de la conscience identitaire d'une conscience traditionnelle en une conscience moderne)*, Rabat, Publication de l'AMREC.